



**CAPEVO**  
CENTRE DE FORMATION  
*Voir l'avenir en grand*

# Notre organisme de formation

Depuis sa création en 2022, CAPEVO est un centre de formation spécialisé dans les diplômes professionnels.

Grâce à sa carte de formation qui offre aux apprenants de multiples parcours, CAPEVO développe l'employabilité des personnes par la mise en œuvre de modules de formation innovants liés à l'exercice d'un métier et aux besoins des employeurs.



## NOS MISSIONS

- Participer à l'insertion et à l'employabilité des apprenants par la voie de l'apprentissage ou la formation continue,
- Faciliter le rapprochement des personnes formés et des employeurs,
- Répondre aux besoins de recrutement des employeurs,
- Assurer des relations partenariales avec les partenaires institutionnels,
- Gérer et suivre la mise en œuvre des contrats en lien avec les apprenants et les employeurs,
- Développer les réseaux d'employeurs et de partenaires de formation.

CAPEVO travaille main dans la main avec ses partenaires de formation pour accompagner chaque personne dans l'accomplissement de son projet professionnel.

## NOS FILIERES : Diplômes de niveau 3 à 6

*Sport* *Management*  
*Commerce*  
*Comptabilité*  
*Bien-être*  
*Communication*  
*Transport*

*Catalogue en ligne*





# Nos engagements



## Qualité des formations

CAPEVO a obtenu en 2022 la certification du référentiel national qualité des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, visés à l'article L. 6351-1 du Code du travail.

## Modalités pédagogiques adaptées

Différentes modalités pédagogiques adaptées aux besoins des apprenants et des employeurs, sont mobilisées :

- Présentielle (présence physique du formateur auprès de ses stagiaires)
- Distancielle (e-learning, podcast, classe inversée...)
- Hybride (formation présentielle et distancielle)

## Accessibilité

L'ensemble de nos formations sont ouvertes à tous les publics et favorise l'inclusion des personnes porteuse de handicap. Nous proposons ainsi un accueil et un accompagnement adapté tout au long de la formation afin de répondre aux besoins et aux attentes de chacun.

La formation de nos équipes permet de recevoir et d'accompagner chaque stagiaire dans nos formations. Contacter nos référents « handicap ».

## Accompagnement

Nous vous accompagnons pour trouver le financement de vos formations, en fonction de votre statut :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat d'apprentissage,
- Contrat de professionnalisation,
- Dispositif Pro-A,
- Prise en charge par un OPCO,
- Prise en charge par un employeur.

Nous vous aidons pour la recherche d'employeur afin de valider votre entrée en formation.



# Nous contacter



Bellignat / Oyonnax (01100)



06 71 62 20 55



[contact@capevo.fr](mailto:contact@capevo.fr)



[www.capevo.fr](http://www.capevo.fr)



Grâce à son réseau de partenaires de formation, CAPEVO propose une large offre de formation sur tout le territoire Français.



# Nos formations

Nos parcours de formations de niveau 3 (bac) à niveau 6 (bac +3) sont dispensés en présentiel ou en distanciel.



*Catalogue en ligne*



## TP Employé administratif d'accueil

Titre Professionnel Employé Administratif d'accueil  
Niveau 3  
>en 1 an: CAPEVO- Bellignat (01)

## TP Comptable Assistant

Titre professionnel Comptable Assistant  
Niveau BAC  
>en 1 an: CAPEVO- Bellignat (01)

## TP Responsable Petite et Moyenne Structure

Titre professionnel Responsable Petite et Moyenne Structure  
Niveau Bac +2  
>en 1 an: CAPEVO- Bellignat (01)

## TP Négociateur Technico Commercial

Titre Professionnel Négociateur Technico Commercial  
Niveau Bac +2  
>en 1 an: CAPEVO- Bellignat (01)

## Bac +2 Web Designer

Niveau Bac +2  
>en 1 an: CAPEVO- Bellignat (01)

## Bac +3 Community Manager

Niveau Bac +3  
>en 1 an: CAPEVO- Bellignat (01)



# L'APPRENTISSAGE



## L'APPRENTI

>Double statut : étudiant & salarié

>16 à 29 ans révolus\*

\*Âge limite du contrat d'apprentissage - dérogations possibles :

- Bénéficiaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH,
- Statut de sportif de haut niveau,
- Création d'une entreprise ou de sa propre activité,
- Si le contrat d'apprentissage conclu permet d'obtenir un niveau d'étude supérieur à celui obtenu dans le cadre d'un précédent contrat (limite d'âge portée à 35 ans),
- S'il y a eu une rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire (limite d'âge portée à 35ans),
- S'il y a eu échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel visé en apprentissage (pas de limite d'âge).

Nota Bene - Les candidats hors UE doivent obtenir une autorisation préfectorale pour exercer une activité salariée.

## LE CONTRAT

>Nature du contrat : CDD OU CDI

>Durée du contrat : entre 6 mois et 3 ans selon le diplôme ou la certification préparé(e)

>Démarrage au + tôt 3 mois avant le début de la formation et jusqu'à 3 mois après le début de celle-ci.

>Période probatoire de 45 jours en entreprise

En cas d'arrêt de travail, la période d'essai est prolongée d'autant de jours.

>Durée quotidienne de travail - ne pas excéder :

- apprenti mineur : 8h
- apprenti majeur : 10h

>Congés : application de la convention collective de l'employeur ou 5 semaines/an

>Repos hebdomadaire : 2 jours pleins/semaine ou selon la convention collective,

Les mineurs doivent disposer de 2 jours de repos consécutifs/semaine.

TEMPS DE FORMATION + TEMPS CHEZ L'EMPLOYEUR = TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

## LA REMUNERATION

AGE	ANNEE DU CONTRAT		
	1ère année	2ème année	3ème année
16-17 ANS	27 %	39 %	55 %
18-20 ANS	43 %	51 %	67 %
21-25 ANS	53 %	61 %	78 %
26 ANS et plus	100 %	100 %	100 %

VALEUR DU SMIC  
au 1er août 2022  
1 678,95€ BRUT  
pour 35h/semaine

SALAIRE BRUT =  
SALAIRE NET

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en % du SMIC. Les rémunérations affichées dans ce tableau relèvent du cadre légal du contrat d'apprentissage.

NOTA BENE: La rémunération peut varier selon certains cas (ex. accord de branche ou convention collective plus favorable, préparation d'une licence professionnelle, succession de contrat, etc).